

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE452

présenté par
Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 18

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après le mot :

« engagé »

insérer les mots :

« , avant le 1^{er} janvier 2017, ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après la troisième occurrence du mot :

« tourisme »

supprimer les mots :

« avant le 1^{er} janvier 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.